

Préavis Municipal – 05/2026

Projet cour verte

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

1. Préambule :

Le projet « Cour Verte » vise à créer de véritables îlots de fraîcheur autour de l'école et de la salle communale, à renforcer la biodiversité et à améliorer le confort des élèves et des utilisateurs du site.

Les aménagements projetés permettront également de valoriser les locations de la salle communale en offrant un espace extérieur plus agréable, ombragé et convivial pour l'organisation d'événements divers et variés.

Une attention particulière a également été portée au maintien de la flexibilité d'utilisation de la place. Les aménagements proposés conserveront la possibilité d'utiliser ponctuellement les espaces pour du stationnement ou pour l'organisation de manifestations communales, tout en améliorant significativement la qualité paysagère et le confort du site.

Lors du préavis n° 06/2025, le Conseil communal avait demandé à la Municipalité de développer un projet plus abouti concernant l'aménagement de la partie gravier de l'école.

Dans ce contexte, la Municipalité a engagé une démarche participative auprès des enseignantes, des élèves et des utilisateurs du site scolaire afin d'identifier les besoins prioritaires liés à l'aménagement de la cour de l'école et des abords de la salle communale de la Faoug'rmlière. Il est notamment ressorti de cette démarche qu'il manquait encore de verdure et d'ombrage durant les périodes estivales et que certains espaces comme la partie en gravier de la cour pourrait être aménagée de manière plus qualitative et conviviale.

Parallèlement, la Commune a déposé un dossier auprès du programme fédéral « Adapt+ » de SuisseEnergie, destiné à soutenir les mesures d'adaptation aux changements climatiques et de lutte contre les îlots de chaleur. Le projet déposé prévoit une participation financière de la Confédération pouvant atteindre 50 % des coûts éligibles. En cas d'acceptation du préavis, la subvention pourrait ensuite être octroyée. Si la subvention venait à ne pas pouvoir passer nous redimensionnerions le projet pour rentrer dans le budget voté.

Au vu de la nature des aménagements prévus, la Municipalité estime que ces travaux peuvent être considérés comme des travaux de minime importance au sens de l'art. 68 du RLATC, relatif aux objets pouvant être dispensés d'enquête publique.

Les interventions prévues concernent principalement des aménagements extérieurs paysagers, des équipements légers et des installations de faible impact ne portant pas atteinte à des intérêts prépondérants ni aux droits des voisins. Dès lors, il n'est pas prévu de procéder à une mise à l'enquête publique pour la réalisation du projet.

2. Présentation du projet

2.1 Végétalisation et biodiversité

- **Massifs arbustifs et floraux**

Création de massifs arbustifs et floraux au pied des ginkgos afin d'apporter davantage de végétation et de fraîcheur dans la cour tout en conservant les circulations existantes.

Ces plantations permettront également d'améliorer la biodiversité et de créer des espaces plus agréables pour les enfants.

- **Végétalisation de la cour et de la place de jeux**

Le projet prévoit la mise en place d'un gazon maigre résistant à la sécheresse mais aussi au sollicitation des voitures ou des tracteurs pour la livraison de plaquettes de chauffage ainsi que la plantation de haies vives et de nouveaux arbres afin de réduire les surfaces minérales et limiter les effets d'îlot de chaleur.

Deux muriers seront également plantés vers la place de jeux afin d'apporter davantage d'ombrage.

- **Bacs potagers pédagogiques**

Des bacs potagers seront installés afin de permettre aux classes de développer des activités pédagogiques autour de la nature, de la biodiversité et de l'alimentation durable.

- **Soutien au platane centenaire**

Le projet prévoit également un apport d'eau renforcé et une végétalisation complémentaire autour du platane centenaire situé au centre de la cour, qui présente actuellement des signes de stress hydrique.

2.2 Ombrage et amélioration du confort

- **Voiles d'ombrage**

La place pavée située devant la salle communale sera équipée de voiles d'ombrage saisonniers sur mâts afin de transformer cet espace très fréquenté en véritable lieu de fraîcheur.

Ces installations bénéficieront aussi lors de l'utilisation de la salle communale pour des manifestations et des locations.

- **Amélioration de l'attractivité du site**

L'ensemble des aménagements projetés contribuera à renforcer la qualité des espaces publics autour de l'école et de la salle communale, tout en améliorant le confort des utilisateurs. rices durant les fortes chaleurs.

2.3 Gestion des eaux pluviales

- **Réutilisation de l'ancienne citerne à mazout**

L'ancienne citerne à mazout située sous la cour sera réhabilitée afin de permettre la récupération et le stockage des eaux pluviales provenant des toitures.

Cette eau sera utilisée pour l'arrosage des plantations et des futurs aménagements végétalisés. Une remarque lors de la présentation du préavis 06/2025 avait justement été faite dans ce sens-là et l'opportunité de reprendre l'ancienne citerne à mazout nous à sembler très intéressante.

- **Lutte contre la sécheresse**

Cette mesure permettra de limiter la consommation d'eau potable tout en améliorant la résilience des espaces verts durant les périodes de sécheresse.

2.4 Sécurité et convivialité

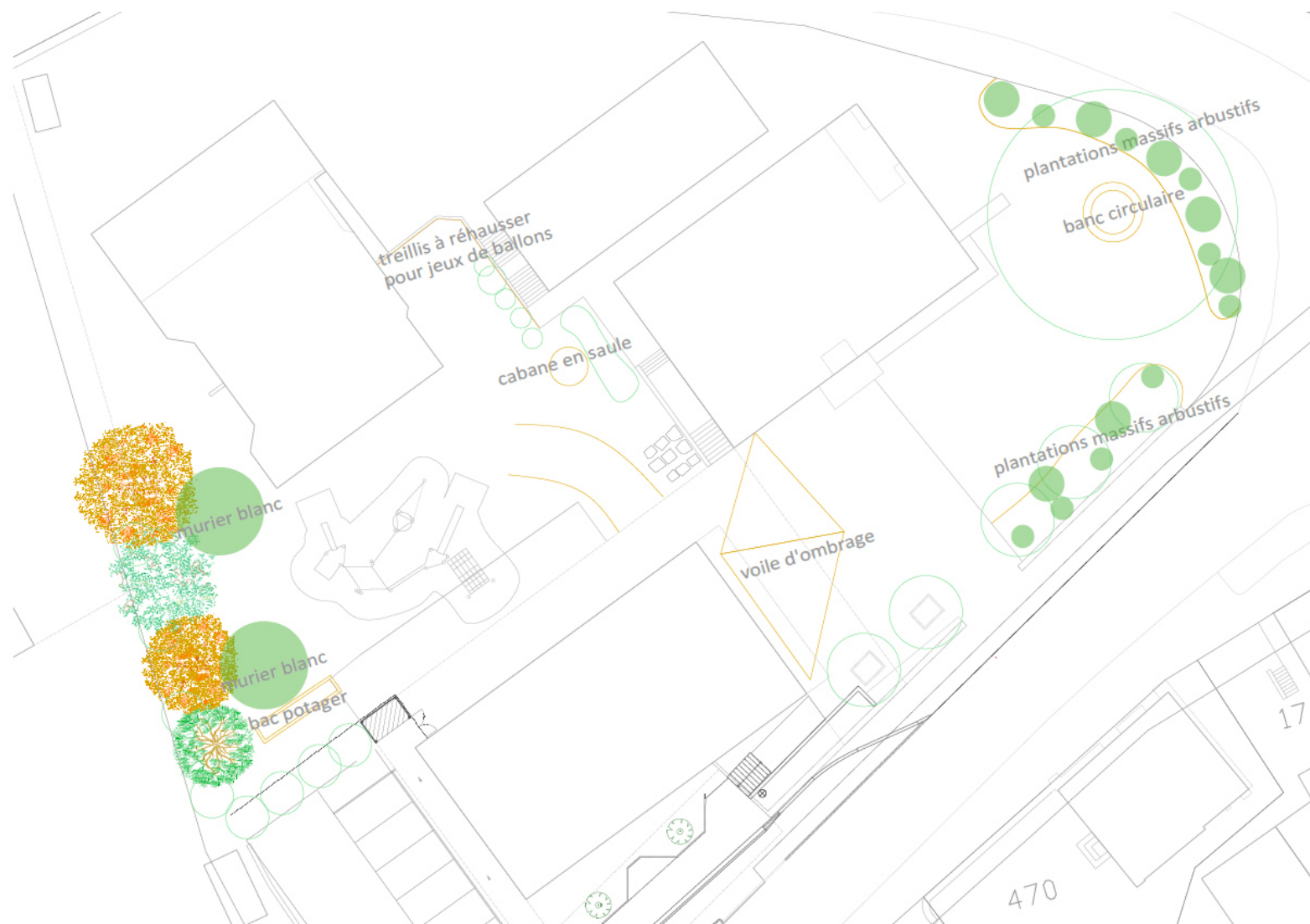
- **Portail d'entrée**

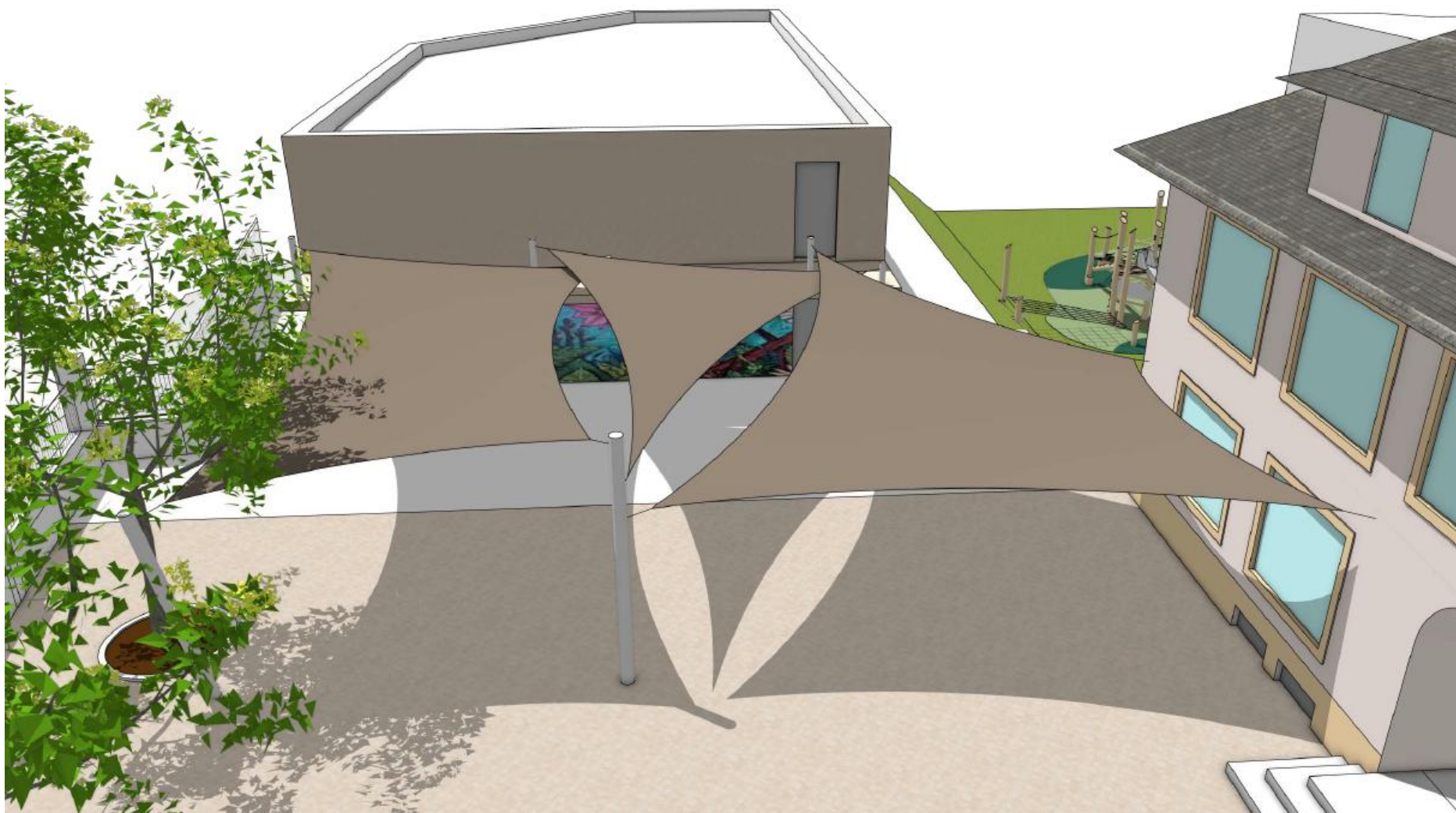
Un portail sera installé à l'entrée de la cour afin d'améliorer la sécurité des enfants et de mieux délimiter l'espace scolaire et en limitant de manière claire l'accès aux voitures durant les périodes scolaires.

- **Banc circulaire autour du hêtre**

Un banc circulaire sera installé autour du hêtre afin de créer un espace de rencontre, de repos et de convivialité à l'ombre.

3. Plan et visualisation 3D





4. Planning prévisionnel

Finalisation des appels d'offres et validation du projet	Période
Finalisation des appels d'offres et validation du projet	Printemps 2026
Commande des équipements et préparation du chantier	Été 2026
Réalisation des travaux et plantations	Automne 2026
Mise en place des structures pour les voiles d'ombrage	Hiver 2026
Finalisation et inauguration	Printemps 2027

Selon le calendrier transmis dans le cadre du programme Adapt+, les travaux devraient être terminés d'ici au 30 novembre 2026 et l'inauguration du projet interviendrait durant l'année 2027.

5. Budget

Description	Montant TTC
Végétalisation de la cour et massifs arbustifs	37'233
Arborisation et bacs potagers	6'138
Voiles d'ombrage saisonniers	55'827
Gestion des eaux pluviales et réutilisation de la citerne	22'764
Suivi et inauguration	3'050
Sous-total du projet	125'012
Subvention Adapt+ (50 % des éléments éligibles)	-62'506
Portail d'entrée et banc circulaire (non compris dans la subvention)	13'864
Coût effectif à charge de la Commune	76'370
Réserve et imprévus (15 % arrondi)	11'630
Montant total demandé au Conseil communal	88'000

6. Amortissement des investissements

Les durées d'amortissement des investissements sont fixées par l'annexe 1 du règlement sur la comptabilité des communes selon une classification établie.

En ce qui concerne les investissements liés aux bâtiments ainsi qu'aux terrains bâtis la durée d'amortissement est, ainsi, fixée à 30 ans soit, sans réserve de risque et à titre d'exemple, environ 2'546 CHF par an.

Les amortissements seront intégrés au budget communal et débiteront l'année suivant la clôture du préavis, soit à priori en 2027 ou 2028.

7. Conclusion :

La Municipalité propose au Conseil Communal :

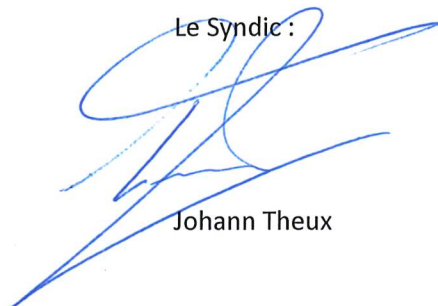
- Vu le préavis N° 05/2026
- Ouï le rapport de la commission des finances
- Ouï le rapport de la commission PAcom et urbanisme
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

1. D'accepter un crédit d'investissement d'un montant de 88'000 CHF, réserve de risque de 15% incluse, pour la réalisation des travaux mentionnés
2. D'accepter un financement de l'investissement par la trésorerie courante ou de recourir à l'emprunt au meilleur taux si nécessaire
3. D'autoriser la Municipalité à faire tout ce qui sera utile et nécessaire à la réalisation des travaux

La Municipalité vous remercie de l'attention que vous porterez à ce préavis et vous demande de bien vouloir l'approuver. Elle vous présente, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, ses meilleures salutations.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

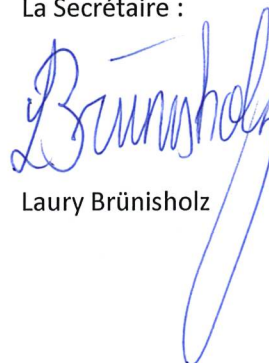
Le Syndic :



Johann Theux



La Secrétaire :



Laury Brünisholz